

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**6 mars 2017**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 6 mars 2017, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux  
Lise Rochon  
Joselle Rioux

Messieurs Frédéric Bastille  
Frédéric Leblond  
Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**2017-03-031**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Résolution - modification de la résolution 2017-02-029
- 13.2 Résolution - approbation de la liste des immeubles vendus pour non-paiement des taxes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-03-032**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2017**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 février 2017 et celui de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 février 2017 soient et sont adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION**

**CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

2017-03-033

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 28 février 2017;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 28 février 2017 totalisant la somme de 131 351.29 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2017, pour un montant de 176 907.48 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2017-03-034

**RÉSOLUTION - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

**CONSIDÉRANT**, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, que la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu désigne M. Daniel Dufour, directeur général, ou en son absence Mme Gaétane Roy, adjointe administrative, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC des Basques qui aura lieu le 8 juin 2017 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipales et scolaires), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-035

**RÉSOLUTION - NOMINATION DE RESPONSABLES AU PLAN DE MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut être victime de sinistres nécessitant des mesures d'urgence en tout temps ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie ;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers

**QUE** l'organisation municipale de sécurité civile soit renouvelée en procédant à la mise à jour de ses ressources;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile à savoir :

- Coordonnateur municipal : Daniel Dufour, directeur général
- Coordonnateur municipal adjoint : Normand Morency, Trésorier
- Directeur des opérations (coordonnateur de site) : (à définir ultérieurement)
- Directeur technique: Daniel Jalbert
- Directeur technique adjoint: Martin Ouellet
- Directeur Sécurité-incendie : (à définir ultérieurement)
- Responsables Communications : (à définir ultérieurement)
- Responsable de la sécurité des personnes: SQ
- Responsable des Services aux sinistrés : Croix-Rouge
- Responsable Transports : (à définir ultérieurement)

**QUE** cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-036

**RÉSOLUTION - APPROBATION DU RAPPORT DE L'AN 5 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques est entré en vigueur le 17 janvier 2012;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**ATTENDU QUE** le Ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel AN 5 (01 avril 2016 au 31 mars 2017) a été complété par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a pris connaissance du rapport d'activités annuel AN 5;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adopte le rapport d'activités annuel AN 5 (01/04/2016-31/03/2017) en lien avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC des Basques, cette dernière devant consolider l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC en vue de sa transmission subséquente au Ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-037

**RÉSOLUTION - CONTRAT DE PEINTURE DU CAMION STERLING 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à l'acquisition d'un camion 10 roues usagé de marque Sterling 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de rafraîchir son apparence extérieure avec une peinture adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine ont été approchées pour produire une proposition;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'OCTROYER** le contrat de sablage au jet de sable et de peinture du camion Sterling 2006 au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise « Garage Denis Sheehy inc. » d'Amqui pour une dépense cumulative de 7 504.00 \$ plus taxes auquel contrat de base la municipalité accepte d'ajouter le contrat de peinture de la gratte à neige avant et de l'aile de côté pour la somme de 934.50 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-038

**RÉSOLUTION -MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** certains changements sont à venir au niveau du personnel, notamment celui affecté au service de déneigement et de déglacage du réseau routier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** l'arrêt de travail planifié le 1 avril 2017 pour messieurs Yves Beaulieu, Maurice Primard et Bertin Rioux;

**D'APPROUVER** la suspension avec solde rétroactivement au 27 février 2017 à l'employé no 0332 imposée par le directeur général à la suite d'une enquête administrative;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-039

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 393, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 538 200 \$ ET UNE DÉPENSE DE 538 200 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE LOCALE ET D'AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES – SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME FÉDÉRAL DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LE PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Je, Frédéric Leblond, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 393, décrétant un emprunt de 538 200 \$ et une dépense de 538 200 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures – Subventionnés par le Programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le Programme TECQ 2014-2018. Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 393, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2017-03-040

**RÉSOLUTION - AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE PROJET D'ASPHALTAGE DU RANG DU PETIT-VILLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec a confirmé en date du 21 février 2017 l'admissibilité du projet d'asphaltage du Rang du Petit-Village à une subvention de 50% des dépenses admissibles dans le cadre du Programme « Réhabilitation du réseau routier local », volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local »;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère susmentionné demande d'amorcer le processus menant au choix d'un prestataire de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** un appel d'offre sur invitation pour les services d'ingénierie nécessaires à la réalisation du projet d'asphaltage du Rang du Petit-Village.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-041

**RÉSOLUTION - APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION 2017-2021 - RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préparé par la firme Norda Stelo inc. et qu'elle est en accord avec les recommandations de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil confirme avoir reçu et lu le *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018* préparé par la firme Norda Stelo inc. et en accepte les recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-03-042

**RÉSOLUTION -APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ - POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE SIGNIFIER** notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé* et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

**DE POURSUIVRE et D'INTENSIFIER** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois:

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

**D'INVESTIR** les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-03-043

**RÉSOLUTION -ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION PATRIMONIALE DU CADRE BÂTI DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal cherche à favoriser les rénovations ou les restaurations qui mettent en valeur les bâtiments à vocation résidentielle, commerciale, communautaire et mixte faisant partie de «*l'Inventaire du patrimoine bâti de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu - 2015*» dans le but d'améliorer le cachet du cœur villageois et de préserver son patrimoine bâti;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal cherche à fournir un accompagnement et une aide financière aux propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation patrimoniale ou de restauration extérieure visant à améliorer la *valeur patrimoniale* des bâtiments inventoriés en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal cherche à stimuler l'économie locale en favorisant la circulation d'argent johannois auprès des entreprises locales;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a régulièrement été donné en date du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adopte le règlement numéro 392 décrétant un Programme de revitalisation patrimoniale du cadre bâti de Saint-Jean-de-Dieu;

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu remercie la contribution exceptionnelle de Mme Amélie Brière, agente de développement culturel et de communication de la MRC des Basques, et M. Philippe Veilleux, agent de développement de la SADC des Basques sans oublier le directeur général Daniel Dufour pour avoir profilé un programme unique et audacieux répondant aux objectifs de la communauté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-044

**RÉSOLUTION -MANDAT À MME ANIK BOUCHARD-VÉZINA - SERVICES-CONSEILS RELATIFS AU PROGRAMME DE REVITALISATION PATRIMONIALE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Programme de revitalisation patrimoniale du cadre bâti de Saint-Jean-de-Dieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la bonne marche du programme requiert un accompagnement (par une ressource-conseil qualifiée) des propriétaires visés par le programme susmentionné;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services transmise à cet égard par Mme Anik Bouchard-Vézina, consultante en patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Anik Bouchard-Vézina a déposé en 2015 un rapport de caractérisation architecturale des immeubles de la rue Principale, donc connaît déjà très bien les forces et faiblesses de notre patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu retienne les services de Mme Anik Bouchard-Vézina à titre de ressource-conseil afin notamment d'accompagner les propriétaires d'immeubles visés dans la préparation de leur projet, d'analyser la conformité des projets reçus et d'orienter les projets de restauration patrimoniale vers leur réalisation dans le respect des exigences du programme;

**QUE** la municipalité accepte de verser à la ressource-conseil des honoraires de 700\$ par dossier (lorsqu'il doit y avoir une esquisse au dossier) et de 200\$ par dossier (lorsqu'il n'y a pas d'esquisse).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-045

**RÉSOLUTION -AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DES 50 ANS ET PLUS**

**CONSIDÉRANT** le décès de M. Gilles Jean, président du Club des 50 ans et plus;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier travaillait à réaliser un projet majeur de réfection du Centre communautaire du Club des 50 ans et plus;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment susmentionné est affecté par d'importants problèmes structurels;

**CONSIDÉRANT QUE** d'importantes subventions ont été confirmées dans les dernières semaines et qu'il convient de poursuivre le travail amorcé afin de ne pas priver le milieu et le Club des 50 ans et plus de cet investissement significatif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte de prêter au Club des 50 ans et plus les services de leur directeur général afin de finaliser les démarches requises pour compléter le plan de financement et afin de réaliser le projet de réfection du Club des 50 ans et plus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-046

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

<b>Corporations / organismes</b>	<b>montant</b>
Le Bunker	800.00 \$
Centre d'action bénévole des Basques	100.00 \$
Cosmos des Basques (Le journal de Maturin)	300.00 \$
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	324.41 \$
CPA Les Étoiles Magiques	1 250.00 \$
Villa Dubé inc.	25 000 \$

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières:

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-047

**RÉSOLUTION - DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - BIBLIOTHÈQUE ROSE-ALMA-DUBÉ**

**CONSIDÉRANT** QU'il est important de personnaliser nos lieux et bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Rose-Alma Dubé a marqué la collectivité de Saint-Jean-de-Dieu en laissant un héritage humain particulièrement saisissant (21 enfants et 142 descendants);

**CONSIDÉRANT** l'amour de cette dernière pour la lecture et la culture en général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu accepte la recommandation du comité de bibliothèque de nommer cet espace culturel « Bibliothèque Rose-Alma-Dubé »;

**QUE** demande soit faite auprès de la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser cette appellation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-048

**RÉSOLUTION - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-02-029**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a confirmé l'acquisition d'un camion 10 roues usagé de marque Sterling 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2017-02-029 prévoyait un mode de financement par crédit-bail;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'acquérir du Ministère des transports le véhicule susmentionné pose problème en raison du fait que le ministère ne possède pas de licence de commerçant;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les règles du ministère, la facturation pour une telle transaction doit se faire au nom d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la résolution 2017-02-029 soit et est modifiée pour indiquer que la dépense rattachée à cette acquisition est couverte par les surplus accumulés libres pour un montant de 15 000 \$ et par le fonds de roulement pour un montant de 20 000 \$ remboursable sur 4 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-03-049

**RÉSOLUTION -APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES VENDUS POUR NON PAIEMENT DES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état produit le directeur général/ secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2015 et antérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire transmettre à la MRC des Basques les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon  
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate le directeur général/ secrétaire-trésorier, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC des Basques la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires déposée en date du 6 mars 2017 à moins de gestes concrets posés d'ici jeudi le 9 mars 2017 à 16h30 par les contribuables délinquants pour rétablir leur situation, auquel cas le directeur général est autorisé à retirer leur immeuble de ladite liste sans recourir à une autorisation du présent conseil;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-03-050

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond

**QUE** la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Alain Bélanger,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour,  
Directeur général